

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 JUIN 2015

Présents : DUBOIS Françoise, GRICOURT Philippe, MEGARD Jeannine, NOUVELOT Christian, PASCOA José, PETITJEAN Béatrice, QOCHIH Zora, ROBIN Michel, SAFFREY Caroline, WOLFF Jean-Claude.

Absents excusés : CHAMBARD Frédérique, CROISSANT Arnaud (pouvoir QOCHIH Zora), JAILLET Jérôme (pouvoir NOUVELOT Christian), MARTINEZ Hervé (pouvoir à PETITJEAN Béatrice), PICARD Mickaël (pouvoir PASCOA José).

Secrétaire de séance : M. Michel ROBIN

Ouverture de la séance à 20H00

Monsieur le Maire fait lecture, au Conseil Municipal, du compte rendu de la séance du 6 mai 2015. Adoption à l'unanimité des membres présents.

Présence des Conseillers Départementaux : Annie AUDIER et Cyrille BRERO

M. Cyrille BRERO et Mme Annie AUDIER nous ont présentés les missions du Conseil Départemental, leurs modes d'intervention sur le territoire.

Les dossiers en cours ont été évoqués.

Monsieur le Maire a présenté les projets sur notre commune.

Au sujet du concert programmé le 17 juillet prochain à Chilly le Vignoble, M. BRERO souhaite aborder le sujet d'emblée et explique (et tient à s'en excuser) ne pas avoir pu intervenir financièrement en temps voulu pour soutenir et aider ce projet, dans la mesure où l'Assemblée Départementale, très largement renouvelée, venait seulement de prendre ses fonctions et qu'un audit financier global était en cours à ce moment-là. Le projet de concert n'est donc pas abandonné, mais remis à une date qui reste à déterminer. Le 2^{ème} adjoint précise que l'annulation du concert est également et en partie liée à un problème de disponibilité ce jour-là de l'équipe en charge de l'organiser.

Le projet de commune nouvelle avec les 25 communes d'ECLA est en réflexion actuellement. Les avantages de passer en commune nouvelle sont financiers (dotation supplémentaire de l'ETAT) et cela permettrait une nouvelle organisation territoriale avec un véritable projet de territoire. Un groupe de travail piloté par M. Philippe GRICOURT travaille à l'élaboration d'une charte.

Remplacement du véhicule de service : achat et financement

M. José PASCOA et M. Mickaël PICARD ont finalisés l'étude pour le remplacement du véhicule de service de la commune. M José PASCOA a présenté différentes offres et l'offre la plus intéressante est un véhicule Peugeot expert Tôle 2.0L HDI 90 pour un montant de 22 700€ ht négocié avec attache remorque à 15 077.50€ ht. L'ancien véhicule est repris pour un montant de 1 840.09 €.

Deux possibilités de financement sont envisageables :

-un emprunt

-une location avec option d'achat sur 60 mois, avec un premier loyer de 1 840.09€ttc puis 354.67 € avec extension de garantie ou 369.01€ttc avec entretien compris. La valeur résiduelle s'élèvera à 183.30 € en fin de contrat. La livraison du véhicule se ferait fin juillet

Ce nouveau véhicule roule au GNR (Gasoil Non Routier). Une cuve a été transférée au bâtiment technique.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer une location avec option d'achat entretien compris.

En attendant, la livraison du nouveau véhicule, le conseil municipal décide d'effectuer le contrôle technique du véhicule « express ».

Extinction de l'éclairage public

Mme La 3^{ème} adjointe présente le projet d'extinction de l'éclairage public toutes les nuits de 23H00 à 5H00 sauf le samedi et les 24 et 31 décembre. Une période d'essai du 15 juin 2015 jusqu'au 15 février 2016 sera effectuée. L'économie engendrée s'élèverait à environ 2 500.00 euros par an. Un bilan fin février 2016 sera effectué pour évaluer les incidences sur la sécurité et l'économie réelle engendrée.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'extinction de l'éclairage public toutes les nuits de 23H00 à 5H00 sauf le samedi et les 24 et 31 décembre et valide une période d'essai du 15 juin 2015 au 15 février 2016.

ONF :- assistance technique pour l'encadrement de l'exploitation forestière.

Mme la 3^{ème} adjointe présente un devis de l'ONF de 940.00 € pour une assistance technique d'abattage de 235 m³ de bois.

Mme la 3^{ème} adjointe informe également le Conseil Municipal que la recette nette d'abattage pour la commune s'élèverait à 12 000. 00 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de l'ONF, 13 pour et 1 abstention de Mme Zora QOCHIH.

Ligne de trésorerie et emprunts

Sept banques ont été sollicitées pour contracter un emprunt. Une réponse doit être donnée avant le 30 juin 2015.

En ce qui concerne la ligne de trésorerie, l'offre la plus intéressante est celle de la Banque Postale. Le contrat est en cours de réalisation.

Environnement : état d'avancement des projets

Deux projets et différentes actions

-Le projet commune 100% compostage

Des réalisations ont été faites : tonte mulching, broyage de branches, création de placettes pour entreposer des branches avant broyage, réduction partielle de désherbant chimique, soirée compostage et formation gestion raisonnée des espaces verts.

La plantation de haies au cimetière et à l'entrée du parc des vignes se fera à l'automne.

-Le projet « Mon village au quotidien »

Des plantations ont été réalisées : devant la mairie (dont glycines), vers l'ancienne école (rosiers notamment) et vers l'église.

Le parking vers l'église a été nettoyé, ainsi que le site de la Madone (route de Frébuans). Les marronniers à l'entrée du village sont sans danger pour l'instant mais il sera nécessaire de les couper et donc de réfléchir à l'aménagement de ce lieu.

Une réunion publique présentant les projets 2015 d'aménagement paysager et donc de sécurité a été réalisée au printemps. Les élus ont aussi participé à la journée zéro pesticide à la ville de Lons.

La pose de toile et de broyat sur la piste cyclable et piétonne débutera semaine prochaine avec les deux stagiaires.

La réfection de la passerelle vers l'église est reportée.

A l'automne il est prévu la plantation de vivaces et de recalibrage des ifs vers la Madone (route de Frébuans).

-Autres projets

Concours « Jardiner c'est gagner » : moins d'enfants ont participé cette année ; l'activité proposée doit être adaptée aux enfants âgés de plus de 7 ans. Il sera important pour l'année prochaine de définir de nouvelles activités.

Bassin de rétention : des étudiants réalisent une étude floristique et faunistique.

L'atelier jus de pomme : à voir en fonction de la production de pommes.

Le verger collectif sera réalisé à l'automne 2015 avec l'association des croqueurs de pommes. Une réflexion est menée pour intégrer les enfants sur ce projet.

La commune accueille

-Tommy GRUS, élève de seconde du lycée agricole Edgar Faure, pour un stage d'une durée d'un mois (formation pépiniériste).

-Thomas, scolarisé à l'Institut Médico Educatif de Montaigne pour un stage d'une durée d'un mois.

Aménagement du parvis de la bibliothèque, réflexion sur le mobilier urbain dont la signalétique

Un groupe de réflexion est à constituer pour concevoir un « jeu » sur le parvis de la bibliothèque et pour réfléchir à l'installation de mobilier urbain sur la commune dont les panneaux d'affichage. Un appel a été lancé dans la Feuille de Vigne d'avril 2015. Aucune réponse de la part des conseillers et des habitants.

Site internet : demande de contribution pour alimenter le site

L'arborescence du site a été validée lors d'un conseil municipal de début d'année 2015. Il faut désormais rédiger les différentes parties du site. Il est donc demandé aux conseillers municipaux leur participation. Christian Nouvelot, Michel Robin se proposent.

Un appel pour rédiger sur le site a été lancé également dans le Feuille de Vigne d'avril 2015. M. Dominique Billot s'est proposé. Georges Ladoy participera également.

Le projet du site internet va être prochainement présenté à la Commissions Communication. Le conseil Municipal sera invité à cette réunion.

Sidec : adhésion aux services mutualisés du service informatique et TIC

M. Le Maire propose l'adhésion aux services informatiques et TIC du SIDEK pour le logiciel E. Magnus pour trois ans. Le coût de cette adhésion, pour 2015, est de 2 860,00 euros, hors champ de TVA.

Le Conseil Municipal accepte cette convention à la majorité. Mme Béatrice PETITJEAN ne prend pas part à ce vote étant vice-présidente dans cette structure.

Mise à disposition du photocopieur par les associations du village

Mme la 1^{ère} adjointe propose de mettre à disposition le photocopieur de la mairie aux associations du village au prix coûtant, soit

- 0.012€ pour une photocopie ou impression (recto) noir et blanc sans fourniture de papier A4
- 0.084€ pour une photocopie ou impression (recto) couleur sans fourniture de papier A4
- 0.02€ pour une photocopie ou impression (recto) noir et blanc avec fourniture de papier blanc A4
- 0.09€ pour une photocopie ou impression (recto) couleur avec fourniture de papier blanc A4

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de la 1ère adjointe de mettre à disposition le photocopieur de la mairie aux associations du village au prix coûtant.

Création du gîte d'hébergement communal et rénovation mairie

Le cahier des charges pour la rénovation de la mairie et la création d'un gîte est en cours de rédaction.

Informations diverses

-Travaux de drainage rue de la Colonie : les travaux ont été réalisés par l'entreprise Chagneux ce qui va permettre aux services d'Orange de procéder à la désaturation du réseau téléphonique pour l'alimentation « internet » des administrés de la rue du lavoir.

-Les travaux d'éclairage public rue du Lavoir seront réalisés début juillet 2015.

-Sécurisation des routes de Frébuans et de Lons : une étude a été réalisée par les services d'Ecla avec l'installation de chicanes. Mme la 3^{ème} adjointe a demandé aux services d'effectuer une installation provisoire de l'équipement afin d'analyser la véracité de l'installation.

-Réunion d'échange entre ERdf et les élus le 17 juin 2015. Covoiturage possible depuis Chilly le Vignoble à 17H00.

-Problème de la pose d'un tronc d'arbre dans un fossé le long de la route de Frébuans pour accéder à un terrain privé. Un message a été envoyé au propriétaire du terrain.

-Les nuisances sonores domestiques : un arrêté précise les horaires.

-Rénovation de la pierre tombale classée monument historique : le coût estimé par les services de la Conservation du Patrimoine à la DRAC est de 20 000 €. Le montant de la subvention que l'on peut obtenir est de 13 000 € (25% par le Département et 40% par l'Etat) soit les 7 000 € restants à la charge de la Commune.

Clôture de la séance à 22H50

Prochaine séance du Conseil Municipal Jeudi 9 juillet à 20H00

Chilly le Vignoble, le 16 juin 2015

Le maire



P. GRICOURT

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS :

CHAMBARD F

PASCOA J

CROISSANT A (pouvoir QOCHIH Zora)

PETITJEAN B

DUBOIS F

PICARD M (pouvoir PASCOA José)

JAILLET J (pouvoir NOUVELOT Christian)

ROBIN M

MEGARD J

SAFFREY C

MARTINEZ H (pouvoir PETITJEAN Béatrice)

QOCHIH Z

NOUVELOT C

WOLFF JC